

Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 34 (1972)

Heft: 15

Artikel: A propos du déchargeur à griffe

Autor: Fässler, J. / Müller, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083518>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

A propos du déchargeur à griffe

L'équipement de l'exploitation agricole avec un déchargeur à griffe (pont-grue, pont roulant à griffe, griffe sur pont roulant) a fait l'objet de recherches pratiques approfondies et d'une description détaillée de la part de MM. Stuber, Schönenberger, Näf, Zihlmann, Jakob et Brunner dans les numéros 10, 11 et 12 du Bulletin de la FAT (Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural, à Tänikon TG). Ces études concernant la rationalisation de la construction et du travail ainsi que l'économie financière sont très précieuses pour tous ceux qui s'occupent de l'érection de nouveaux bâtiments d'exploitation.

Les besoins en main-d'œuvre qu'exigent l'entreposage et la reprise des fourrages verts, préfanés, mi-secs et secs pour 40 UGBB (unités de gros bétail bovin) avec une ration composée de 50% de foin et de 50% de silage sont les suivants exprimés en heures d'unité de main-d'œuvre:

Avec un transporteur pneumatique	420 h-UMO
Avec un transporteur pneumatique à répartiteur automatique	
Avec un déchargeur à griffe	228 h-UMO

Les frais annuels occasionnés par le déchargeur à griffe (y compris ceux qu'entraînent les machines, le travail et le bâtiment) représentent les montants suivants pour un effectif de 40 UGBB si la ration est constituée de 50% de foin et de 50% de silage:

Avec un déchargeur à griffe	Fr. 13'127.—
Avec un transporteur pneumatique	Fr. 12'026.—

La reprise du fourrage en hiver, qui nécessite 106 heures de main-d'œuvre, n'est malheureusement pas incluse dans ces frais. M. Zihlmann fait remarquer à ce propos: «En tout cas, les heures d'unité de main-d'œuvre économisées en hiver ne doivent pas être évaluées de la même façon que celles d'été.» M. Brunner est sensiblement du même avis lorsqu'il écrit: «L'entreposage des fourrages à l'aide du déchargeur à griffe semble ne présenter aucun avantage. Il convient naturellement de tenir compte du fait que l'alimentation d'un transporteur pneumatique exige une personne de service possédant une force physique normale, tandis que le déchargeur à griffe

peut être manœuvré également par des personnes de constitution moins robuste (jeunes gens, femmes).» Les expériences que nous avons faites depuis deux ans, de même que les discussions qui ont eu lieu avec de nombreux visiteurs, ont montré que la manœuvre du pont roulant à griffe par des jeunes gens et des femmes est très en faveur non seulement dans le bâtiment d'exploitation de la FAT mais aussi dans de nombreuses autres exploitations agricoles. Lors du déchargement et de la reprise du fourrage, 400 heures d'homme (travail pénible) peuvent être remplacées par 200 heures de femme ou bien de jeune homme ou jeune fille (travail facile).

Un domaine de la catégorie de grandeur correspondant à 40 UGBB est généralement exploité par 2 hommes. A partir de 16.00 heures, un homme est entièrement occupé avec les travaux d'étable. Le second homme rentre les fourrages secs. Pour décharger ces produits, seuls les femmes et les enfants se trouvent alors à disposition. Le déchargeur à griffe leur apporte l'allégement du travail qui s'avère absolument indispensable. A l'heure actuelle, la main-d'œuvre est également utilisée à plein durant l'hiver. Aussi la plupart des exploitants n'arrivent-ils plus à venir à bout des travaux d'entretien que demandent les machines et installations, les bâtiments et constructions, les routes et les chemins, ainsi que le réseau des drains et collecteurs. Les exploitations qui occupent des travailleurs agricoles incapables d'exécuter les travaux précités ne doivent pas être incluses dans les appréciations formulées.

Pour notre part, nous considérons le déchargeur à griffe comme une installation qui présente le grand avantage d'alléger et d'accélérer le travail en hiver.

Le déchargeur à griffe fait également l'objet de critiques dans le Bulletin de la FAT si on le juge du point de vue de la **ventilation du tas de foin** en grange. Le passage en question est le suivant: «On ne peut en effet guère obtenir de lui un entassement régulier et aéré du foin car le grappin comprime le fourrage et le laisse tomber sur le plancher de stockage comme une masse peu défaite. Le foin étant ainsi d'une compacité inégale, sa ventilation se fait de manière irrégulière.»

Ces affirmations nous incitent à faire les observations suivantes:

Si seules une ou deux couches de fourrage sont déchargées, les remarques ci-dessus pourraient être justes pour quelqu'un qui débute dans la manœuvre du pont-grue. Une personne expérimentée se déplace avec la griffe pendant qu'elle s'ouvre. Le foin se trouve ainsi réparti. La compression du fourrage avec le grappin ne devrait pas être plus forte que celle qui se produit sur le tas de foin par le propre poids du fourrage lorsque le tas a 1 m de haut. Il serait intéressant que la FAT procède à des contrôles à ce propos. Pour une ventilation par air chaud, le fourrage se trouve également très défait après sa mise en tas exécutée avec le déchargeur à griffe. En 1971, notre tas de foin et de regain dépourvu de cheminées d'aération avait une hauteur de 7 à 8 m. La résistance opposée au passage de l'air correspondait à 48 mm, au maximum, à la colonne d'eau. Soulignons à ce propos qu'il est indiqué de contrôler le tas chaque jour. L'emploi d'un déchargeur à griffe permet de déplacer sans effort les masses humides de certaines parties pour les déposer sur des masses sèches. Les cheminements de l'air de séchage peuvent être ainsi rapidement corrigés.

L'analyse de nos échantillons moyens par l'institut fédéral compétent a donné les résultats suivants:

1970/1971	10,2% de protéines digestibles
1971/1972	8,7% de protéines digestibles

Les agriculteurs qui ensilent les fourrages verts et préfanés ne reculent pas devant d'importants investissements pour la construction de silos. Ceux qui déshydratent complémentairement le foin mi-sec sous toit peuvent investir davantage du fait que la proportion du fourrage postséché sous abri s'avère généralement supérieure à celle qu'on met en silos. Comparativement aux frais totaux occasionnés par le bâtiment de la grange, les frais nécessités pour une conservation rationnelle des fourrages secs s'avèrent plutôt modiques. Les investissements peuvent se montrer encore plus rentables lorsque tous les fourrages provenant des prairies naturelles et artificielles sont conservés en grange par ventilation forcée et que seuls les produits d'autres cultures sont ensilés. Dans les cas où les fourrages mi-secs sont postséchés par air chaud, il n'est pas difficile de renoncer à la mise en silos de mélanges de graminées et de légumineuses.

Le déchargeur à griffe permet par ailleurs une meilleure utilisation des **planchers intermédiaires** dans les bâtiments d'exploitation. Les machines et instruments légers servant à la préparation du sol et à la récolte des fourrages, de même que les balles de foin ou de paille et les copeaux, sont saisis avec le grappin et déposés sur le plancher intermédiaire. Il est alors possible de réserver les remises pour les machines lourdes et les véhicules, ainsi que pour entreposer les pommes de terre et les fruits.

J. Fässler / A. Müller

La Foire suisse de la machine agricole de 1973 à Lausanne

L'année prochaine, soit du 15 au 20 février, l'Association suisse des fabricants et commerçants de machines agricoles (ASMA) organisera de nouveau sa Foire suisse de la machine agricole, qui se tiendra dans les halles du Palais de Beaulieu (Comptoir Suisse), à Lausanne. Ce ne sont pas moins de 95 industriels et importateurs de matériels agricoles qui exhiberont sur une superficie globale de 25.000 m² les produits qu'ils fabriquent ou dont ils assument la représentation. Ils proposent ainsi aux agriculteurs un vaste choix de tout ce qu'on peut trouver actuellement sur le marché national et international des machines, instruments, appareils, instal-

lations et véhicules agricoles. Comme de nombreuses nouveautés et innovations seront également présentées à la Foire suisse de la machine agricole de 1973, le déplacement à Lausanne offrira d'autant plus d'intérêt et en vaudra vraiment la peine.

A relever aussi que la FAT (Station fédérale de recherches d'entreprise et de génie rural), le BUL (Service consultatif pour la prévention des accidents dans l'agriculture) et l'ASETA (Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture) auront chacun leur stand à cette Foire suisse de la machine agricole de 1973.